

RAPPORT DE TRAITEMENT DES DONNEES

Version	Auteur	Description	Date
V1	Milaine GUIAGAING	Rapport de traitement de données	10/08/2023

INTRODUCTION

DEV'IMMEDIAT est une entreprise spécialisée dans le courtage d'assurance automobile. Dans le cadre de son activité, elle s'est constituée une base de données en collectant des données personnelles de ses clients.

Elle fait face à un problème de conformité au Règlement général de protection des données (RGPD), ce qui inquiète les responsables et impacte négativement la société puisqu'une sanction a été appliquée par la CNIL.

En effet, les données d'un client ont été collectées, utilisées et conservées illégalement et il s'en est suivi une plainte par le client, ce qui a donné lieu à une sanction par la CNIL qui est la limitation temporaire de six (06) mois des traitements en attendant des actions correctives de la part de la société.

Le présent document a pour objectif de présenter quelques préconisations à mettre en place afin de renforcer la protection des données personnelles des individus dune part, et de présenter quelques traitements et actions appliqués à la base de données existante afin de se conformer au RGPD d'autre part. Ceci pour permettre à l'équipe de pouvoir manipuler ses données et piloter son activité en attendant que la sanction soit levée.

1



1 PRECONISATIONS EN LIEN AVEC LES REGLES RGPD:

Afin d'assurer la conformité lors de la collecte, le traitement et la protection des données, les éléments suivants doivent être respectés :

- La légalité: tout traitement doit se fonder sur l'une des bases légales prévues par le RGBD. Pour chaque finalité de traitement, une base légale doit être déterminée.
- **Transparence**: les individus doivent être informés de manière claire et concise sur les types de données collectées, leurs finalités, leurs destinations, leur durée de conservation et leurs droits.
- ❖ Sécurité des données : mettre en place des mesures de sécurité appropriées pour protéger les données collectées contre tout accès, utilisation, divulgation ou destruction non autorisée.
- Conservation limitée : conserver les données que pendant la durée nécessaire pour atteindre les finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Etablir une politique de conservation des données claire et la respecter.

2 DOCUMENTATION DES TRAITEMENTS EFFECTUES

2.1 Documentation de la requête SQL

Le fichier **CRM** a été ouvert dans le système de gestion de base de données relationnelle **SQLite Studio version 3.4.4** afin de pouvoir extraire les données , conformément aux recommandations du RGBD. Après exploration de la base de données, il en est ressorti qu'elle comporte 28 champs. Afin de garantir la **minimisation**, seules les données **strictement nécessaires** à l'atteinte de la finalité de l'entreprise ont été sélectionnées . Un filtre a également été appliqué sur la **date de la demande** et **l'état du dossier** pour ne ressortir que les dossiers de **l'année 2022** dont l'état est **complet**. La requête formulée est :

SELECT metier, sexe, date_naissance, enfant_conduite_accompagne, usage_vehicule, type_vehicule, age_vehicule, type_conduite, date_demande, etat_dossier, formule,tarif_devis **FROM** base_client b

WHERE date_demande LIKE '%2022%' AND etat_dossier = 'complet'

Cette requête a renvoyé un tableau contenant **1158 lignes** avec les colonnes sélectionnées (13). Le résultat obtenu a été exporté au format **CSV** en spécifiant **l'emplacement du fichier**, le **séparateur de colonnes (virgule)** et les **noms des colonnes dans la première ligne**.

Conformités RGPD	Types de données	Données				
Données supprimées						
Anonymisation	Données à caractère	Nom, email, nombre_en	fants, revenus,			
	personnel	points_perdus, valeur_residence_prin, formation				
Minimisation	Données non utiles	Employeur,id_site_web,est_rouge,adresse,lat, lon				
Protection des	Données sensibles	Groupe_sanguin				
données sensibles	Données hautement	Num_ss				
	personnelle					
Donnée modifiée						
Anonymisation	Donnée néces	saire Date_naissan	Date_naissance			
Donnée créée						
Anonymisation	Donnée néces	saire Index ou iden	Index ou identifiant			



2.2 Documentation des étapes de traitement du fichier Power Query

Les différents traitements effectués sont répertoriés dans la capture suivante :



2.3 Documentation des traitements effectués sur la base de données brutes

- Insérer une nouvelle colonne d'index : une nouvelle colonne d'index personnalisée a été insérée en remplacement de l'ancien identifiant.
- Modifier de l'attribut date_naissance afin de la transformer en tranches d'âge : les âges inférieurs à 18 ans ont été supprimés car il s'agit des mineurs. Les étapes de cette modification sont les suivantes :
- Sélectionner la colonne **date_naissance** ensuite cliquer sur **âge** dans l'option **Date** de l'onglet « **Transformer** » pour obtenir les âges en nombres de jours ;
- Cliquer ensuite sur l'option **Durée** de cet onglet et sélectionner **Total années** ;
- Modifier ensuite le type de données en **nombres** entiers ;
- Cliquer sur l'onglet « **Ajouter une colonne »** et sélectionner **Colonne à partir d'exemples,** ensuite **A partir de la sélection**
- Saisir les tranches des premières lignes et le reste s'incrémentera tout seul, vérifier que ce soit correct et cliquer ensuite sur « **OK** » ensuite renommer la colonne en « tranches d'âge.

Afin de respecter la consigne concernant le service commercial pour les données tarifaires

- Agréger les tranches d'âges en fonction de la moyenne du tarif des devis de contrats
- Faire un clic droit sur le champ tranches d'âge et cliquer sur « Regrouper par » ;
- Renseigner ensuite le **nouveau nom de la colonne, l'opération** (ici la moyenne) et enfin la **colonne** sur laquelle on souhaite faire l'agrégation .
 - Supprimer le champs « tarif_devis »
 - ♣ Définir un mot de passe à renseigner afin de pouvoir accéder au fichier. Ceci permettra sa consultation et sa manipulation uniquement par les personnes habilitées à le faire.

CONCLUSION

Le RGPD impose des normes élevées en matière de confidentialité des données à caractère personnel, en mettant l'accent sur le consentement éclairé, la responsabilité des organisations, la minimisation des données, et la transparence envers les individus. Les mesures techniques et organisationnelles doivent être mises en place pour garantir la confidentialité des données, et les individus ont des droits d'accès et de contrôle sur leurs données personnelles.

En respectant ces contraintes, l'entreprise peut s'assurer qu'elle protège la confidentialité des données personnelles de ses clients et se conforme aux exigences du RGPD.